

SUMMIT

**Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 20 rue Paul Bert,
92100 Boulogne-Billancourt
812264356 RCS NANTERRE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 6 juillet,
A 19 heures,

Monsieur Yann THOMAS,

Associé Unique de la société SUMMIT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Yann THOMAS, Associé Unique, décide de transférer le siège social du **20 rue Paul Bert, 92100 Boulogne-Billancourt** au **27 rue de Vanves, 92100 Boulogne-Billancourt** à compter du **6/07/2026** et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 27 rue de Vanves, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

L'Associé Unique
Yann THOMAS